



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire**

**Points pour information : coordination
et intégration des programmes statistiques**

Travaux du Comité de coordination des activités statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport résume les principales conclusions des septième et huitième réunions que le Comité de coordination des activités statistiques a tenues en 2006, respectivement à New York, le 6 mars, et à Montréal (Canada), les 4 et 5 septembre 2006. La Commission de statistique voudra peut-être tenir compte des vues exprimées par le Comité lors de ses débats sur les points pertinents de l'ordre du jour.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** E/CN.3/2007/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Travaux du Comité de coordination des activités statistiques	3–17	3
A. Cadres internationaux de contrôle de la qualité	3	3
B. Mise en œuvre des principes applicables aux activités statistiques des organisations internationales	4–5	3
C. Formation statistique du personnel des institutions internationales	6	4
D. Plan d'application de l'initiative d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX)	7–8	4
E. Coordination des activités de coopération technique	9–11	5
F. Classement par région et codage des pays	12–15	6
G. Examen des fonctions du Comité de coordination des activités statistiques ..	16	6
H. Examen du rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement	17	7
 Annexes		
I. Institutions et bureaux participants		8
II. Coordination des directives sur les domaines thématiques utilisés dans l'échange de données et métadonnées statistiques		11

I. Introduction

1. Le Comité de coordination des activités statistiques a été créé en septembre 2002 pour reprendre les fonctions assurées auparavant par le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination. Il a pour principal objectif d'encourager la coordination entre les programmes de statistique des organisations internationales, de veiller à la coordination des préparatifs en vue de l'examen des questions statistiques lors des réunions intergouvernementales, telles que celles de la Commission de statistique, de favoriser l'adoption de pratiques optimales en ce qui concerne la structuration et la programmation des activités statistiques des organisations internationales et, enfin, de parvenir par la coordination à mettre sur pied un système intégré de collecte des données.

2. En 2006, le Comité a tenu deux réunions sous la présidence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : la septième à New York, le 6 mars 2006, et la huitième à Montréal (Canada), les 4 et 5 septembre 2006 (voir à l'annexe I la liste des participants).

II. Travaux du Comité de coordination des activités statistiques

A. Cadres internationaux de contrôle de la qualité

3. À la septième réunion du Comité, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) a présenté les premiers résultats des enquêtes sur les cadres de contrôle de la qualité et les mécanismes d'établissement de rapports sur la qualité. Son rapport a été présenté dans son intégralité à la huitième réunion du Comité en septembre 2006. Le Comité a examiné le Plan d'action proposé pour la deuxième phase du projet. Il a été convenu qu'il s'abstiendrait d'adopter officiellement un seul cadre commun de contrôle de la qualité applicable à toutes les institutions compétentes en la matière mais qu'EUROSTAT poursuivrait l'élaboration de directives en vue de la conception d'un cadre de contrôle de la qualité à l'intention des institutions désireuses d'en adopter un, directives qui donneraient des exemples de pratiques optimales et privilégieraient les applications concrètes.

B. Mise en œuvre des principes applicables aux activités statistiques des organisations internationales

4. À sa huitième réunion, le Comité a examiné les propositions portant sur les moyens d'évaluer l'application donnée aux principes soumis par la Division de statistique de l'ONU. Il a pris les décisions suivantes : a) tous les membres qui le souhaitaient devraient examiner leurs pratiques à la lumière des principes et évaluer eux-mêmes la façon dont ils les appliquaient sur la base d'un modèle commun. Le rapport sur les résultats des auto-évaluations des organisations serait présenté à la session de 2008 de la Commission de statistique; b) le Comité n'inviterait pas les pays à évaluer le respect des principes par les institutions, ce qui bien sûr ne voulait pas dire qu'il n'encourageait pas les pays à procéder à une telle évaluation et à se pencher sur les problèmes de tabulation que posait la mise en œuvre des principes;

c) les institutions pourraient opter pour la formule de l'évaluation par les pairs et soumettre ainsi volontairement leurs pratiques à l'examen d'autres membres; et d) l'examen des pratiques des institutions resterait inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion du Comité même s'il n'existait pas de mécanisme officiel de rapprochement.

5. Le Comité a également décidé de poursuivre les travaux déjà entrepris dans les trois domaines prioritaires suivants : a) l'établissement de cadres de contrôle de la qualité; b) l'initiative d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX); et c) les programmes de formation du personnel des organisations internationales. Les principes ont aussi été présentés au Comité de haut niveau sur les programmes à sa réunion de septembre 2006 et seront portés à l'attention des hauts responsables des institutions et des organisations sous-régionales.

C. Formation statistique du personnel des institutions internationales

6. Le projet de plan d'action pour la formation statistique du personnel des organisations internationales, établi par le Fonds monétaire international (FMI), a été examiné à la septième réunion du Comité. À sa huitième réunion, ce dernier a fait le point des progrès réalisés et examiné les objectifs et le plan d'action de son nouveau site de formation en ligne, conçu par le FMI et la Division de statistique. Les institutions ont été encouragées à fournir régulièrement des informations à jour sur les cours offerts par leurs services et à consulter le site Web pour voir si certains cours pourraient intéresser leur personnel.

D. Plan d'application de l'initiative d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX)

7. À la septième réunion du Comité, les organisations parrainantes de l'initiative d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX) ont annoncé que la version 2.0 des normes techniques SDMX étaient prêtes à être soumises à l'approbation de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et que l'initiative approchait du stade de l'élaboration du projet de directives SDMX concernant le contenu. Ces directives qui devaient servir aux statisticiens en vue de l'échange de données et de métadonnées seraient affichées sur le site Web de l'initiative SDMX. Le Comité a décidé d'un commun accord que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), agissant en collaboration avec les six organisations partenaires, serait chargée de l'élaboration du plan d'application qui serait présenté à la prochaine réunion. En septembre 2006, le plan a été présenté par les organisations parrainantes qui ont proposé différents moyens pour le Comité de faciliter l'application de l'initiative SDMX, en particulier diverses façons dont les organisations internationales pouvaient se servir des concepts et des outils SDMX en vue de l'échange de données et de métadonnées aussi bien avec les fournisseurs nationaux qu'entre elles. Ces propositions comprenaient également un cadre en vue de la mise au point de nomenclatures et de structures portant sur des domaines précis et en vue de l'amélioration de celles existantes.

8. À sa huitième réunion, le Comité a estimé avoir besoin d'informations supplémentaires avant d'inviter la Commission de statistique à saluer les objectifs et les résultats de l'initiative SDMX, à reconnaître qu'il importait que les normes SDMX soient largement utilisées en vue de l'échange de données et de métadonnées statistiques par les institutions statistiques internationales et à encourager les États Membres à participer à la poursuite des travaux dans ce domaine. Il a décidé que la version définitive d'une note décrivant la façon dont les États Membres et les organisations internationales pourraient contribuer à l'élaboration de directives sur les domaines thématiques serait adoptée par ses soins et communiquée à tous ses membres. La note a été établie en novembre 2006 par les organisations parrainantes de l'initiative SDMX et distribuée par le secrétariat du Comité à tous ses membres, qui en ont pris acte (voir annexe II).

E. Coordination des activités de coopération technique

9. Parallèlement à sa huitième réunion, le Comité a tenu une réunion extraordinaire sur le renforcement des capacités statistiques au cours de laquelle ont été envisagés les moyens d'améliorer la coordination interorganisations des activités de renforcement des capacités et de l'assistance technique en faveur des pays, de même que ceux de développer les échanges d'informations sur les manifestations, projets et programmes en cours ou prévus.

10. Les participants ont reconnu que des efforts restaient à faire avant que le Comité puisse s'entendre sur des recommandations précises sur les différentes questions que posait la coordination des activités de renforcement des capacités statistiques. Le Comité a fait sienne la proposition de la Division de statistique tendant à créer les quatre équipes spéciales suivantes chargées de mener à bien ces efforts :

a) Équipe spéciale n° 1 : mécanismes d'établissement de rapports sur les activités de renforcement des capacités statistiques, sous la direction du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (Paris 21) (Commission économique pour l'Europe, EUROSTAT, Organisation mondiale du tourisme, Banque mondiale, Organisation panaméricaine de la santé);

b) Équipe spéciale n° 2 : renforcement des capacités par le biais des initiatives régionales de formation des statisticiens nationaux (et des centres régionaux de formation), sous la direction de la Division de statistique de l'ONU (OIT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Paris 21);

c) Équipe spéciale n° 3 : examen des modalités de coordination des programmes de coopération technique au niveau sous-régional, sous la direction de la Banque mondiale (Division de statistique, EUROSTAT, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Banque africaine de développement, Organisation mondiale du tourisme);

d) Équipe spéciale n° 4 : évaluation de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en Afrique, sous la direction de la Division de statistique (Organisation mondiale de la santé, Paris 21, Banque mondiale, Banque africaine de développement).

11. Les chefs d'équipe ont fait connaître à leurs membres leur mandat proposé et feront rapport au Comité à sa dixième réunion en septembre 2007.

F. Classement par région et codage des pays

12. À la septième réunion du Comité, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a proposé que le Comité examine la question du classement des pays par région et de leur codage. Parmi les points qu'elle souhaitait voir aborder figuraient : la nécessaire transparence et cohérence des listes de codes de pays et de régions; et la question de savoir s'il fallait assurer une harmonisation entre les institutions ou simplement veiller à la transparence et créer un registre. Le Comité a estimé qu'il s'agissait d'une question importante qui méritait d'être abordée; pour commencer, il ferait le point des travaux déjà réalisés par certaines instances pour harmoniser les systèmes de classement.

13. Deux rapports ont été soumis au Comité : le premier établi par l'OMC faisant le résumé des débats de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international sur l'amélioration de la transparence et de la cohérence des nomenclatures géographiques sur la base de l'expérience du codage des pays acquise dans le cadre de la mise en place par l'OCDE et la Division de statistique de leur système commun de traitement des données sur le commerce; et le deuxième, établi par la Division de statistique, décrivant les pratiques en matière de classement par région et de codage des pays et d'adaptation de ces agrégats régionaux pour tenir compte des exigences liées au suivi et à l'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Après avoir examiné les questions soulevées aussi bien par les codes de pays que par les différents systèmes de classement des pays par région utilisés par les institutions, le Comité a décidé de se concentrer sur l'expansion du codage statistique des pays de façon à répondre aux besoins liés à l'échange de données et de métadonnées entre institutions membres. Il a convenu que les institutions feraient part à la Division de statistique de leurs préoccupations et questions concernant le regroupement ou la répartition des pays ou des territoires non couverts par le Code standard des pays et des zones à usage statistique. La Division les examinera et proposera des codes supplémentaires qui seront utilisés systématiquement par tous les membres aux fins de l'échange de données et de métadonnées.

15. S'agissant de la question plus complexe des différences entre systèmes de classement régional utilisés par les institutions membres, il a été convenu que le choix de ces systèmes devait être laissé aux groupes interinstitutions chargés de différents projets thématiques tels que le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

G. Examen des fonctions du Comité de coordination des activités statistiques

16. Le Comité a pris note du document sur son historique et ses fonctions établi par les soins de la Division de statistique. Il a convenu que la Division et son président, agissant en collaboration avec les autres institutions intéressées, lui présenteraient, pour examen à sa neuvième réunion, une proposition visant à améliorer son fonctionnement qui porterait notamment sur la durée de ses réunions, le rôle de son secrétariat et de son président, la structure de ses débats et la durée et les modalités de ses réunions extraordinaires.

H. Examen du rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

17. À sa septième réunion, le Comité a examiné le rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et envisagé différents moyens de répondre aux questions qui y étaient soulevées. Il a fait remarquer que le rapport mettait moins l'accent sur le renforcement des capacités des pays que sur les différentes méthodes d'évaluation et de compilation des données par les institutions internationales. Il a également fait observer qu'à l'origine, il était prévu dans le cadre du suivi global de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, que les organisations internationales auraient uniquement pour tâche de produire des estimations de portée régionale et mondiale. C'est pourquoi il se devait de répondre aux préoccupations qui étaient exprimées dans le rapport. Il a pris note des suggestions faites par plusieurs membres pour parvenir à cet objectif et notamment de celles consistant à recourir aux normes SDMX et à veiller au respect des principes applicables aux activités statistiques des organisations internationales par les institutions membres. Il a pris note des préoccupations exprimées par les pays au sujet de l'imputation des chiffres des institutions internationales et de la qualité des données diffusées par ces institutions tout en insistant sur la nécessité de renforcer les capacités statistiques de ces mêmes pays.

Annexe I

Institutions et bureaux participants

Septième réunion du Comité de coordination des activités statistiques (New York, 6 mars 2006)

Entités et programmes des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe
Département des affaires économiques et sociales
Division de la population
Division de statistique de l'ONU
Fonds des Nations Unies pour la population
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Programme des Nations Unies pour le développement

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Banque mondiale
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce
Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé
Union internationale des télécommunications

Autres organisations internationales et non gouvernementales

Banque africaine de développement
Banque centrale européenne
Banque des règlements internationaux
Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants
Communauté des Caraïbes

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Institut arabe de formation et de recherche en statistique
Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT)
Organisation de coopération et de développement économiques
Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle

Huitième réunion du Comité de coordination des activités statistiques (Montréal (Canada), 4-5 septembre 2006)

Entités et programmes des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Europe
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Département des affaires économiques et sociales
Division de statistique de l'ONU
Programme des Nations Unies pour le développement

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Banque mondiale
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce
Organisation mondiale du tourisme
Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé
Union internationale des télécommunications

Autres organisations internationales et non gouvernementales

Banque africaine de développement
Banque centrale européenne
Banque des règlements internationaux

Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les
pays islamiques

Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT)

Organisation de coopération et de développement économiques

Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle

Annexe II

Coordination des directives sur les domaines thématiques utilisés dans l'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX)

Historique

À la huitième réunion du Comité de coordination des activités statistiques (Montréal, 4 et 5 septembre 2006), il a été demandé aux institutions parrainant l'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX)¹ de préciser comment elles comptaient procéder pour coordonner les activités des bureaux nationaux et internationaux de statistique intéressés par l'élaboration de directives sur les domaines thématiques utilisés dans l'échange de données et de métadonnées selon les principes du SDMX.

Le Comité estimait avoir besoin de mieux comprendre les étapes envisagées pour pouvoir recommander à la Commission de statistique à sa session de mars 2007 de :

- Noter avec satisfaction les objectifs du SDMX et ce qui a déjà été fait pour encourager l'adoption de normes et de directives visant l'échange de données et de métadonnées;
- Reconnaître qu'il importe que les normes de SDMX soient largement utilisées pour l'échange de données et de métadonnées statistiques entre tous les participants de l'appareil statistique international (bureaux nationaux de statistique, institutions publiques, banques centrales, organisations internationales, etc.);
- Encourager les bureaux nationaux et internationaux à participer à la poursuite de leur élaboration et à leur utilisation;
- Inviter les institutions parrainant le SDMX à ajouter sur le site Web (<sdmx.org>) des liens vers les travaux dans certains domaines statistiques où sont en cours d'élaboration des définitions de structures de données, afin de rendre ces travaux plus cohérents;
- Demander aux institutions parrainant le SDMX de rendre régulièrement compte à la Commission des progrès de l'initiative.

La note qui suit a pour objet d'indiquer comment les personnes et entités intéressées peuvent participer et contribuer aux progrès dans tel ou tel domaine

¹ Ces institutions sont actuellement la Banque des règlements internationaux (BRI), la Banque centrale européenne (BCE), l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Banque mondiale.

précis, de manière à rendre les activités plus efficaces et à réduire la charge de travail que représente l'échange de données et de métadonnées².

Modalités actuelles d'adoption des normes de SDMX

L'initiative SDMX offre pour l'échange d'informations statistiques un ensemble de modules comportant des normes techniques (un modèle d'information, des formats d'échange et une architecture) et des directives de contenu (des concepts interdomaines, une liste de domaines thématiques, et un vocabulaire commun de métadonnées).

Les modalités actuelles d'élaboration et d'approbation officielle des normes et directives du SDMX comportent actuellement les étapes suivantes :

- Le secrétariat du SDMX, en consultation avec les experts des organisations parrainant l'initiative et d'autres experts du sujet (notamment travaillant dans d'autres organisations internationales, des bureaux nationaux de statistique et des banques centrales), met au point un projet de normes et de directives;
- Le Comité des parrains du SDMX autorise la publication du projet de normes techniques et de directives, qui sont alors affichées en accès public sur son site Web pendant une période permettant aux intéressés de formuler des observations, et aux parrains d'en discuter lors de réunions avec leurs clients (en particulier avec des institutions publiques, des organismes nationaux de statistique et des banques centrales);
- Cette période de consultation achevée, les institutions parrainant l'initiative peuvent ensuite approuver la publication officielle des normes techniques et des directives de contenu qui transcendent les domaines (concepts interdomaines, vocabulaires). De plus, les normes techniques sont soumises à l'approbation de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour la spécification technique 17369 (SDMX).

Ces modalités se sont avérées efficaces et parfaitement transparentes, surtout compte tenu du fait que chaque organisation, suivant ses propres règles, a régulièrement informé ses clients des faits nouveaux concernant le SDMX et que les parrains de l'initiative en ont régulièrement rendu compte à la Commission de statistique de l'ONU.

Coordination des progrès dans les domaines thématiques

On envisage pour le SDMX trois éléments essentiels concernant la mise au point transparente et coordonnée de définitions de structures de données et de listes de codes dans les différents domaines thématiques, tirant parti dans la mesure du possible des concepts interdomaines déjà en place et du vocabulaire commun de métadonnées :

² Les idées exposées dans la présente note procèdent en particulier d'un échange de vues sur le sujet lors d'une réunion du Bureau de la Conférence des statisticiens européens (CSE) le 19 octobre 2006 à Washington. Les participants comprenaient des bureaux nationaux de statistique et des institutions internationales, dont certaines des institutions parrainant le SDMX. Un nouveau débat doit être consacré à ce sujet lors de la réunion de février 2007 du Bureau du CSE à Genève.

- Une liste de domaines pour lesquels il y a lieu de mettre au point des définitions de structures des données;
- Les organisations (ou groupes d'organisations) qui s'occupent de définir les structures de données dans tel ou tel domaine statistique (ou groupe de domaines);
- Un dispositif permettant d'encourager la cohérence dans les définitions de structures de données (et les listes de codes correspondants) mises au point par les différents organismes ou groupes de travail, afin d'en faciliter l'utilisation dans le monde entier.

Une liste préliminaire de domaines thématiques statistiques représente déjà une des directives de contenu du SDMX³. Cette liste utilise très largement la dernière version de la Classification des activités statistiques internationales de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU⁴. Comme point de départ, l'annexe A offre une première liste générale de ces domaines, l'annexe B présentant brièvement ce qu'implique la définition d'une structure de données.

La mise au point de définitions de structures de données (et de listes de codes correspondants) pour un thème fait appel à deux catégories de connaissances spécialisées : statistiques d'une part, techniques de l'autre. Pour les concepts et les méthodologies statistiques, il y a longtemps que la coopération s'est mise en place au niveau mondial pour les définir en coordination (grâce à différents groupes de travail et équipes spéciales internationaux), mais pour la mise au point de définitions de structures de données et de listes de codes suivant les directives de contenu du SDMX, l'expérience est pour le moment concentrée dans les institutions parrainant l'initiative, et dans quelques banques centrales et bureaux nationaux de statistique. Pour le Comité des parrains, l'élaboration progressive de définitions de structures de données pour tel ou tel domaine (et des listes de codes correspondants) doit faire appel aux travaux réalisés par les spécialistes du domaine comme par les experts ayant l'expérience du SDMX. Il faudra mettre en place une large collaboration entre les institutions et les experts, spécialement dans les buts suivants :

- Encourager des pratiques optimales pour l'élaboration de terminologies rationnelles pour les concepts et les listes de codes dans chacun des domaines visés;
- Faciliter la compréhension des enjeux importants et des éventuels principes de correspondance possibles qui peuvent être nécessaires à établir entre les systèmes de classification existants et les systèmes des pays et des institutions internationales.

Dans ce contexte, on donne à l'annexe C quelques détails supplémentaires sur la manière dont les définitions de structures de données du SDMX permettent de gagner en efficacité. À l'annexe D, on montre aussi des types d'exploitation où le dispositif SDMX peut être utilement appliqué.

³ Les projets préliminaires de directives de contenu du SDMX peuvent être téléchargés (en anglais, comme tout le site) depuis le site Web (<www.sdmx.org>).

⁴ La version actuelle est disponible à l'adresse <<http://unece.unog.ch/IntPres/disa.explore.asp?Search=PAPE&Year=2006>>.

Coûts et avantages

Les travaux récents de définition de structures de données ont été consacrés à la dette extérieure, aux statistiques monétaires, aux statistiques financières internationales, à la balance des paiements, aux statistiques du commerce de marchandises, aux comptes nationaux, aux indicateurs à court terme, aux données agricoles, et à quelques autres séries macroéconomiques. Le dispositif est d'usage bien établi depuis nombre d'années pour différentes statistiques au sein du Système européen de banques centrales, à Eurostat et à la BRI. Certaines définitions de structures, par exemple pour le Système européen de banques centrales et Eurostat, sont également inscrites dans des instruments juridiques de l'Union européenne (UE).

Les expériences, récentes et antérieures, permettent de se faire une idée de l'ordre de grandeur des coûts estimatifs de la mise en place des structures formelles de SDMX. Si les systèmes de classification des ensembles de données ou des questionnaires sont connus, et bien structurés, il peut suffire de quelques semaines de travail effectif pour mettre au point les éléments fondamentaux de la structure de données pour le SDMX. Mais apporter les petits ajustements voulus, pour toutes les parties examinant le travail, peut prendre plusieurs mois selon les estimations. La mise en service effective d'une définition de structure de données, par les outils de SDMX disponibles ou par des moyens propres à l'utilisateur, ne devrait prendre que quelques jours selon les estimations. Moins les institutions ou groupes participants sont nombreux, moins les ensembles de données sont importants, et plus court seront le temps d'attente et le temps effectif de mise en service. De plus, les grands éléments de la définition de structure de données qui auront été mis au point pourront resservir pour répondre aux besoins spécifiques de telle ou telle institution nationale ou internationale.

S'agissant par exemple de la dette extérieure, la définition de structure de données utilisée pour la plate-forme commune sur les statistiques de la dette (BRI, FMI, OCDE, Banque mondiale) a demandé trois semaines environ de travail effectif, étalé sur à peu près six mois. Pour le projet NAWWE (échange mondial de données des comptes nationaux) de l'OCDE, on avait estimé à six semaines environ sur une période d'à peu près 12 mois le travail nécessaire pour créer la définition de la structure de données pour l'ensemble du questionnaire Eurostat-OCDE. Dans l'un comme l'autre cas, la mise en service technique effective de la définition de structure a pris quelques jours.

Pour ce qui est des avantages, il est manifestement utile de constituer des listes de concepts et des listes de codes correspondants pouvant servir à des utilisateurs très divers à échanger des informations statistiques. En principe, deux institutions échangeant des informations peuvent convenir d'une terminologie à utiliser entre elles et tirer parti des normes SDMX. De même, une institution qui diffuse des statistiques peut utiliser sa propre terminologie spécifique et les normes SDMX. Mais un ensemble plus harmonisé de directives de contenu facilitera grandement les échanges et la diffusion de données, ces dernières pouvant alors être mises en commun avec un grand nombre d'institutions et d'utilisateurs. Il permet aussi d'éviter les redondances qui se produisent lorsqu'on met au point et tient à jour en plusieurs endroits des listes de concepts statistiques et de codes associés. Les avantages sont obtenus le plus rapidement dans les domaines où il existe déjà des nomenclatures statistiques nationales et internationales.

Il faut signaler que les différentes institutions n'ont pas à modifier leurs propres directives internes de contenu lorsque des directives communes sont mises au point et deviennent disponibles. Il est parfaitement possible d'élaborer des interfaces de correspondance entre l'identification interne des données et celle qui est utilisée pour l'échange ou la diffusion. Avant le SDMX, on était obligé de bâtir ces interfaces pour chaque échange bilatéral (ou au sein d'un groupe clos d'institutions participant à l'échange). Plus le SDMX permettra de promouvoir de directives communes pour des domaines thématiques, moins on aura besoin de ces interfaces à l'avenir, ou plus elles seront simplifiées.

Dans le cas de la plate-forme commune mentionnée plus haut, le lancement de l'application technique a été simple une fois que les définitions de structures des données ont été approuvées par l'Équipe spéciale intersecrétariats des statistiques des finances. Il n'a pas été difficile de déployer ces définitions dans les données communiquées par les institutions participantes, ni dans l'application créée sur la plate-forme de données sur le développement en place à la Banque mondiale, ni d'assurer la connectivité avec une infrastructure de registre SDMX hébergée à l'OCDE. Le projet NAWWE utilise aussi le SDMX et on envisage d'y mettre en service des définitions communes de structures de données, par une méthode de déploiement rapide qui pourra offrir peu à peu des fonctionnalités additionnelles.

Le travail méthodologique et informatique nécessaire fait partie des activités usuelles des institutions nationales et internationales touchant les définitions statistiques et les modalités d'échange, de sorte que les coûts et avantages précis dans une institution donnée peuvent être considérés comme associés à la nature spécifique des systèmes internes ou des interfaces avec les systèmes internationaux. Les formats communs des structures SDMX livrant des données « exploitables en machine », ils permettent, à l'échelon technique, d'abaisser les coûts (du fait qu'on a moins besoin de traitement manuel, nouvelle saisie des données, ou reformatage). De plus, on réalise des gains d'efficacité importants lorsque de nombreuses institutions, desservant de nombreux utilisateurs, adoptent une méthode commune, par exemple en ce qui concerne les échanges avec plusieurs organisations internationales et la disponibilité sur des sites Web.

Procédés ouverts

L'un des grands facteurs de succès de la méthode envisagée pour l'élaboration de définitions de structures de données particulières aux différents domaines est la transparence de cette élaboration, qui fait appel à la participation des utilisateurs. Les concepts, définitions de structures de données et listes de codes sont donc à publier sous forme de projet pour observations et examen avant leur approbation finale par les différents groupes de travail et experts qui les auront mis au point. Les parrains du SDMX étudient actuellement comment utiliser le site Web pour y concourir, notamment en offrant des liens vers des informations sur les travaux en cours affichées sur les sites concernant les différents domaines thématiques, offrant ainsi une occasion de stimuler la cohérence des travaux.

Les étapes envisagées sont les suivantes :

- Une organisation (ou un groupe d'organisations) qui déciderait de définir des structures de données pour un domaine particulier en informerait le secrétariat du SDMX, au moyen d'un formulaire prédéfini disponible sur le site du SDMX. Cette information serait publiée sur ce même site, et diffusée aux

membres du Comité de coordination des activités statistiques et de la Commission de statistique de l'ONU;

- Cette organisation (ou groupe d'organisations) mettrait au point les définitions de structures de données pour son domaine particulier, en donnant l'occasion au public de s'exprimer pendant une période de consultation ouverte; le secrétariat du SDMX pourra suggérer à l'organisation (aux organisations) de coopérer avec d'autres ayant des activités analogues concernant les mêmes domaines statistiques ou des domaines apparentés. Sous réserve que les ressources voulues soient disponibles, le secrétariat du SDMX pourra aussi aider à examiner les notes (ou formulaires remplis) communiquées par le(s) groupe(s) travaillant sur tel ou tel domaine thématique pour indiquer la manière dont leur travail se conforme au dispositif SDMX, de manière à préserver la cohérence de ce travail avec les autres travaux en cours dans le cadre du SDMX;
- Une fois définie la structure de données finale, elle serait affichée sur le site du SDMX en accès public. Ce site deviendrait ainsi un dépôt évolutif où toutes les parties intéressées pourraient accéder aux définitions de structures de données et aux listes de codes mises au point pour différents domaines thématiques. La Commission de statistique recevrait régulièrement des mises à jour qui l'informerait des progrès.

Les modalités ainsi envisagées ne nécessiteraient pas de modification des arrangements de coordination et de direction en place dans les pays et les institutions internationales. Le SDMX ne jouerait qu'un rôle de coordination. Le succès de la démarche proposée dépendrait de la bonne volonté des divers institutions et groupes participants, appelés à mettre en commun leurs compétences et ressources spécialisées et à coopérer efficacement.

Annexe A

Liste préliminaire des domaines thématiques du SDMX

<i>Domaine 1 : statistiques démographiques et sociales</i>	<i>Domaine 2 : statistiques économiques</i>	<i>Domaine 3 : statistiques environnementales et relevant de plusieurs domaines</i>
1.1 Population et migration	2.1 Statistiques macroéconomiques	3.1 Environnement
1.2 Main-d'œuvre	2.2 Comptes économiques	3.2 Statistiques régionales et statistiques des petites zones
1.3 Éducation	2.3 Statistiques des entreprises	3.3 Statistiques et indicateurs relevant de plusieurs domaines
1.4 Santé	2.4 Statistiques sectorielles	3.3.1 Conditions de vie, pauvreté et questions sociales transsectorielles
1.5 Revenus et consommation	2.4.1 Agriculture, forêts, pêche	3.3.2 Égalité hommes-femmes et groupes de population spéciaux
1.6 Protection sociale	2.4.2 Énergie	3.3.4 Mondialisation
1.7 Établissements humains et logement	2.4.3 Activités extractives, activités de fabrication, construction	3.3.5 Indicateurs associés aux objectifs du Millénaire pour le développement
1.8 Justice et criminalité	2.4.4 Transports	3.3.6 Développement durable
1.9 Culture	2.4.5 Tourisme	3.4 Annuaire et recueils analogues
1.10 Activités politiques et communautaires	2.4.6 Statistiques des banques, des assurances et des finances	
1.11 Budget-temps	2.5 Statistiques des finances des administrations publiques, statistiques fiscales et statistiques du secteur public	
	2.6 Commerce international et balance des paiements	
	2.7 Prix	
	2.8 Coût du travail	
	2.9 Science et technologie	

Annexe B

Qu'est-ce qu'une définition de structure de données?

Les données statistiques sont représentées par des nombres, « 17369 » par exemple. Face à un nombre comme celui-là, on est incapable de dire ce qu'il mesure si on n'a rien d'autre comme information, et on se pose immédiatement plusieurs questions, telles que « Quel est le sujet de la mesure? En quelle unité la mesure est-elle donnée? Quel pays, quelle région géographique concerne-t-elle, éventuellement? Quand la mesure a-t-elle été faite? ». La liste en est pratiquement infinie.

Chacune de ces questions procède d'un concept particulier, qui sert à décrire cette donnée. Dans nos questions, ces concepts descripteurs sont le sujet, l'unité de mesure, le pays et la date. On peut caractériser simplement la définition d'une structure de données comme étant « un ensemble de concepts descripteurs associé à un ensemble de données, qui permet de comprendre le sens de ces données ». Mais ce n'est pas tout.

Les données peuvent faire partie d'un ensemble de plus haut niveau, habituellement tenu à jour et publié par un organisme, qui devient ainsi une source connue de données statistiques. On voit donc apparaître une structure de base : on a des Observations, groupées en Séries chronologiques, groupées en Ensembles de données.

Pour pouvoir échanger et comprendre des données, on a besoin d'une définition de structure des données, qui indique les dimensions pertinentes et les valeurs possibles pour chacune d'entre elles. La liste de valeurs possible est une liste de codes. À chacune des valeurs figurant sur la liste sont attribués une abréviation non linguistique, un « code », et une description dans telle ou telle langue. Cette manière de faire permet d'éviter les problèmes de traduction dans la description des données : le code peut se traduire en description dans n'importe quelle langue, sans qu'on ait à modifier le code dont sont assorties les données elles-mêmes. Dans toute la mesure possible, les valeurs choisies pour les codes suivent des normes internationales, celles de l'ISO pour les pays et les monnaies, par exemple.

Annexe C

Gains d'efficacité permis par les définitions de structures de données SDMX

Lorsqu'on se sert des normes et des directives SDMX pour mettre en place un échange de données entre deux partenaires ou plus, on est amené à préciser une « définition de structure de données ». Certains des concepts et des listes de codes correspondants utilisés pour l'échange proprement dit transcendent les domaines (unités de mesure, fréquence...), d'autres au contraire sont spéciaux à ce domaine (instruments financiers, agrégats des comptes nationaux...).

Une définition de structure de données donne un ensemble de concepts permettant de décrire et d'identifier un ensemble de données. Elle indique lesquels des concepts sont des dimensions (identification et description) et lesquels sont des attributs (description uniquement). Elle indique aussi lesquelles des listes de codes donnent les valeurs possibles des dimensions et des attributs, indiquant aussi si ces valeurs sont d'un autre type (numérique, texte libre...). La définition de structure de données pour la plate-forme commune sur les statistiques de la dette (BRI, FMI, OCDE, Banque mondiale), par exemple, contient les concepts permettant d'identifier et de décrire les données sur la dette extérieure nécessaires pour le site Web de la plate-forme. Elle contient des concepts permettant d'identifier les données de manière univoque, tels que le pays créancier, le pays débiteur, l'instrument financier, la date de maturité de cet instrument, la fréquence des données, etc. Pour chacun de ces concepts, une liste de codes est fournie, qu'il est obligatoire d'utiliser pour communiquer les données. La définition de structure des données contient aussi des concepts qui permettent de décrire les données communiquées, tels que l'unité monétaire et les décimales, qui ne font que décrire les données, car les mêmes données auraient très bien pu être communiquées avec un nombre de décimales différent.

Le SDMX est axé sur l'échange ou la mise en commun de données entre institutions et leur diffusion aux utilisateurs. Deux institutions peuvent convenir entre elles d'une terminologie pour leurs échanges et bénéficier des gains d'efficacité que permet l'utilisation des formats exploitables en machine obtenus par le biais du dispositif SDMX. On peut élaborer des interfaces dans les institutions pour établir les correspondances entre les modes internes d'identification des données et les modes utilisés pour les échanges. Mais la constitution de listes de concepts et de listes de codes correspondants, qui peuvent servir à des utilisateurs très divers à échanger des informations statistiques, permet de gagner beaucoup plus en efficacité dans les transmissions, donnant accès par le Web à une vaste gamme de données et de métadonnées⁵. Les caractéristiques communes font qu'il est plus facile d'identifier ce qui est échangé, et de s'orienter dans les catalogues d'information pratiquant ces modes d'identification.

Pour un usage plus général, par nombre d'institutions (avec les gains d'efficacité que permet le grand nombre), un ensemble mieux harmonisé de directives de contenu peut faciliter les échanges. On y parvient en utilisant, comme on le fait pour la plate-forme commune sur les statistiques de la dette, une terminologie commune pour les termes transcendant les domaines comme pour ceux

⁵ Une nouvelle section du site Web du SDMX contiendra des informations sur les concepts et les listes de codes disponibles, et sur la manière dont ils servent à construire des définitions de structures de données et de métadonnées.

qui sont particuliers à un domaine donné. La diffusion des données et des métadonnées sur le site Web suit le même principe : on gagne en efficacité à harmoniser plus les caractéristiques, appliquant des directives de contenu à ce qui est échangé. Des métadonnées peuvent être ajoutées pour expliquer en quoi des pratiques « locales » de description et de compilation des données peuvent être différentes de la terminologie commune utilisée dans les échanges. On peut aussi utiliser pour ces derniers une terminologie particulière à telle ou telle institution, en espérant tirer parti de directives communes visant les grandes catégories de contenu particulières au domaine considéré.

Pour le site Web de la plate-forme commune sur les statistiques de la dette, par exemple, les institutions participantes ont déjà défini des listes de codes pour plusieurs dimensions, telles que pays, date, unité, etc. Ces dimensions peuvent être mises à disposition sur le site Web du SDMX pour être ensuite réutilisées par d'autres organisations pour des échanges bilatéraux ou multilatéraux concernant d'autres domaines thématiques (indices des prix, comptabilité nationale, etc.). En procédant ainsi, les institutions qui veulent appliquer les directives du SDMX verraient leurs coûts abaissés. La cible est donc un dispositif d'interfaces entre le plus grand nombre possible de « propriétaires » de données et métadonnées statistiques qui pourraient être intéressés à terme par l'utilisation de ce dispositif d'échange.

Annexe D

Les étapes suivantes de l'application des normes SDMX

La collaboration sur des domaines thématiques s'inscrivant dans le dispositif SDMX prend forme dans les domaines suivants : comptabilité nationale, balance des paiements, dette extérieure, statistiques financières, éducation, agriculture, population, et certains indicateurs associés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures favorisant l'usage du dispositif SDMX, et exigeant donc la mise au point de définitions de structures et de listes de codes, sont notamment les suivantes :

- *SDMX pour les échanges par lots* : Les organisations internationales utilisent déjà des formats SDMX pour les échanges de données par lots avec les institutions nationales concernant des statistiques très diverses, et l'application de ces modalités s'élargit, ce qui accroît l'efficacité des mouvements de données pouvant être traités par les systèmes internes au départ et à l'arrivée;
- *Plates-formes communes SDMX* : Les organisations internationales qui ont déjà mis en place des collectes de données conjointes songent à mettre en place des plates-formes communes, sous les auspices éventuellement de groupes de travail internationaux existants. C'est le cas par exemple pour Eurostat, l'OCDE et l'UNESCO, qui utilisent un questionnaire commun pour les statistiques de l'éducation, se partagent le travail de collecte et de vérification des données, et les utilisent pour une publication commune. Ces organisations ont déjà évoqué la possibilité de passer aux normes et directives SDMX tant pour la collecte que pour la diffusion des données (plate-forme commune), en mettant au point des définitions de structures de données pour toutes les variables étudiées sur ce thème;
- *SDMX pour les collectes de données existantes* : Les organisations qui collectent déjà des données par questionnaire électronique selon divers formats de texte convertissent leurs questionnaires au format SDMX. Elles peuvent le faire à titre individuel, ou de manière plus coordonnée, tant par des contacts bilatéraux avec d'autres organismes s'occupant des mêmes questions, que par l'intermédiaire de groupes de travail internationaux s'occupant du domaine statistique considéré. Bien entendu, lorsque deux ou plusieurs organisations internationales collectent conjointement des données, il faut que les participants s'accordent sur des définitions de structures de données, en partant dans la mesure du possible de celles qui existent déjà;
- *SDMX pour la diffusion* : Les formats SDMX servent déjà à diffuser des données, quelle que soit la façon dont elles ont été collectées.